



Comité sectoriel
de main-d'œuvre en
aménagement forestier



Brochure promotionnelle CSMOAF

Le travailleur,
notre matière première



Comité sectoriel de main-d'œuvre en aménagement forestier

Actif depuis 1997, le CSMOAF est un organisme privé sans but lucratif, paritaire, reconnu et financé par la Commission des partenaires du marché du travail (CPMT).

MISSION DU CSMOAF :

- Assurer la concertation des différents partenaires patronaux et syndicaux de son secteur
- Identifier les enjeux du marché du travail dans son domaine d'activité
- Concevoir et faciliter des stratégies de développement et de mise en valeur de sa main-d'œuvre

BREF, trouver des solutions concrètes aux problématiques de main-d'œuvre du secteur !

NOTRE SECTEUR D'ACTIVITÉ : L'AMÉNAGEMENT FORESTIER

- Travaux sylvicoles non commerciaux
- Martelage et mesurage de bois
- Récolte de bois
- Voirie forestière
- Planification, gestion et supervision
- Production de plants forestiers en pépinières
- Autres activités connexes

NOS MEMBRES :

REPRÉSENTANTS D'EMPLOYEURS

- Association des entrepreneurs en travaux sylvicoles du Québec (AETSQ)
- Conseil de l'industrie forestière du Québec (CIFQ)
- Fédération québécoise des coopératives forestières (FQCF)
- Regroupement des sociétés d'aménagement forestier du Québec (RESAM)

REPRÉSENTANTS DE TRAVAILLEURS

- Fédération de l'industrie manufacturière (FIM-CSN)
- Unifor-Québec

OBSERVATEURS

- Commission des partenaires du marché du travail (CPMT)
- Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP)
- Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS)
- Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de la Science (MESRS)

LE PROGRAMME D'APPRENTISSAGE EN MILIEU DE TRAVAIL (PAMT)

PAMT
LE PROGRAMME
D'APPRENTISSAGE
EN MILIEU DE
TRAVAIL

Le Programme d'apprentissage en milieu de travail (PAMT) est un programme géré par Emploi-Québec qui utilise une formule qui a fait ses preuves : le compagnonnage.

Un travailleur expérimenté et compétent de l'entreprise (le compagnon) transfère ses connaissances à un collègue désireux de développer ses compétences professionnelles (l'apprenti).

Comme il se réalise en entreprise, à travers les activités régulières de travail, le PAMT est un mode de formation souple, qui est bien adapté à la réalité du secteur forestier. Le PAMT est un processus d'apprentissage volontaire qui permet au travailleur de développer les compétences essentielles, les attitudes et les comportements professionnels requis pour être reconnu comme compétent dans son métier. Les compétences développées dans le cadre du PAMT sont fondées sur une norme professionnelle.

Dans le secteur de l'aménagement forestier...

À ce jour, **quatre normes professionnelles** ont été élaborées par le CSMOAF. Ces normes visent les métiers suivants :

- *ouvrier sylvicole – débroussailleur*
- *abatteur manuel*
- *opérateur de machines utilisées en récolte du bois*
- *opérateur de machines utilisées en voirie forestière*

PAMT
LE PROGRAMME
D'APPRENTISSAGE
EN MILIEU DE
TRAVAIL

Développer
ses compétences!



PRÉSENTATION DES PAMT DISPONIBLES

PAMT
LE PROGRAMME
D'APPRENTISSAGE
EN MILIEU DE
TRAVAIL

PAMT • Métiers manuels

- Ouvrier sylvicole – débroussailleur
- Abatteur manuel

Quelques statistiques...

Depuis ses débuts en 2000, le PAMT pour le métier d'ouvrier sylvicole – débroussailleur a permis la signature d'un total de **4 128 ententes** et l'émission de **1 825 certificats de qualification** professionnelle aux apprentis ayant démontré la maîtrise de l'ensemble des compétences du métier. Pour le métier d'abatteur manuel, **354 ententes** ont été signées et **151 certificats de qualification professionnelle** ont été émis depuis les débuts de ce PAMT en 2004.

TABLEAU DESCRIPTIF DES PAMT POUR LES MÉTIERS MANUELS

	OUVRIER SYLVICOLE - DÉBROUSSAILLEUR	ABATTEUR MANUEL
Compétences visées	Être capable de : 1. Entretien des équipements et outillages	Être capable de : 1. Assurer l'entretien de ses équipements et outillages
	2. Planifier ses parterres de coupe	2. Maîtriser l'abattage des arbres
	3. Réaliser ses parcours	3. Effectuer l'ébranchage des arbres 4. Effectuer le tronçonnage et l'empilage des billes
Outils	<ul style="list-style-type: none"> • Carnet d'apprentissage • Guide du compagnon 	<ul style="list-style-type: none"> • Carnet d'apprentissage • Guide du compagnon • Outil d'évaluation
Ratio compagnon/ apprentis	1 compagnon pour au plus 8 apprentis	
Critères de sélection des apprentis	<ul style="list-style-type: none"> • Volontaire • Occupe déjà un emploi dans le métier visé • 16 ans révolus 	
Durée de l'apprentissage	<ul style="list-style-type: none"> • Pour un apprenti qui possède plus de 2 années d'expérience dans le métier : 17 semaines • Pour un apprenti qui possède moins de 2 années d'expérience dans le métier : 34 semaines 	
Qualification	Certificat de qualification professionnelle émis par Emploi-Québec	
Soutien financier aux entreprises participantes	Crédit d'impôt pour stage en milieu de travail (ministère du Revenu du Québec) La partie non remboursée peut être comptabilisée dans les dépenses relevant de la <i>Loi sur les compétences</i> si l'entreprise y est assujettie. www.revenu.gouv.qc.ca	



Développer ses compétences!

Le compagnon à privilégier est un travailleur expérimenté qui :

- maîtrise les techniques de travail relatives à son métier
- possède des compétences de base en lecture et en écriture
- possède des habiletés en communication
- démontre un intérêt à transmettre ses connaissances à d'autres travailleurs
- possède un certificat de qualification professionnelle pour le métier visé

Les recommandations du CSMOAF quant au choix du compagnon :

POUR LE PAMT EN DÉBROUSSAILLAGE :

- Posséder au moins 20 mois d'expérience dans le métier

OU

- Posséder au moins 13 mois d'expérience ET un diplôme d'études professionnelles (D.E.P.) en *Travail sylvicole*
- Avoir suivi la formation de compagnons du CSMOAF en débroussaillage d'une durée de 158 heures

POUR LE PAMT EN ABATTAGE MANUEL

- Posséder au moins 25 mois d'expérience dans le métier

OU

- Posséder au moins 18 mois d'expérience ET un diplôme d'études professionnelles (D.E.P.) en *Abattage manuel et débardage forestier*
- Avoir suivi la formation de compagnons du CSMOAF en abattage manuel d'une durée de 208 heures.



FORMATION DE COMPAGNONS DU CSMOAF

Une étape
essentielle
pour un
PAMT réussi!

Compagnons • Métiers manuels

La formation de compagnons en abattage manuel et en débroussaillage offerte aux entreprises par le CSMOAF permet aux compagnons de bien s'approprier leurs rôles en alliant autant le perfectionnement de leurs compétences techniques et le renforcement des aspects de santé et sécurité du travail, que l'acquisition de compétences communicationnelles et pédagogiques. Offerte par des maîtres-compagnons certifiés, la formation a pour objectif de former des compagnons possédant toutes les compétences nécessaires pour agir à titre de modèle pour les autres travailleurs de l'entreprise, de façon à maximiser les impacts positifs du PAMT.

Offerte depuis les débuts du PAMT, le CSMOAF compte à ce jour plus de 270 compagnons formés en débroussaillage et en abattage manuel.

DURÉE?

- Débroussaillage = 158 heures (4 semaines consécutives)
- Abattage manuel = 208 heures (5 semaines consécutives)

QUAND?

- Printemps (avril-mai)
- Automne (octobre-novembre)



OBJECTIFS DE LA FORMATION ?

À la fin de la formation, les participants sont capables de :

- Comprendre et assumer leur rôle de compagnon
- Utiliser les techniques de communication appropriées au compagnonnage
- Observer et évaluer les compétences démontrées par l'apprenti en situation de travail
- Déterminer les besoins de formation prioritaires de l'apprenti
- Planifier et réaliser des activités de formation
- Conseiller adéquatement l'apprenti dans son apprentissage

FINANCEMENT?

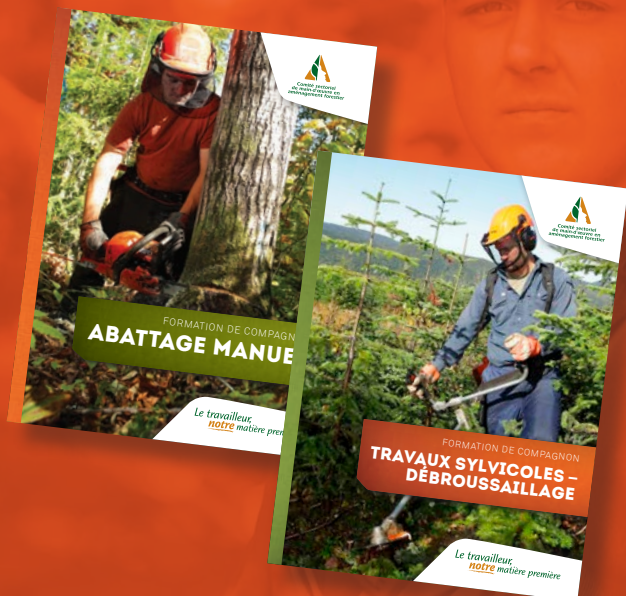
Une demande de financement est déposée par le CSMOAF à chaque année, selon les inscriptions reçues, au Fonds de développement et de reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre (FDRCMO). Selon l'acceptation du projet au FDRCMO et certaines conditions, du financement peut être accordé aux entreprises pour couvrir les frais de formation de leur(s) participant(s).

INSCRIPTIONS ?

Contactez le CSMOAF afin de remplir un formulaire de préinscription et réserver une place. Les lieux où se déroulent la formation sont déterminés selon la provenance des entreprises inscrites.

NOUVEAU CARTABLE DE FORMATION !

La formation de compagnons du CSMOAF a fait peau neuve et offre présentement à ses participants un cahier de formation entièrement refait, au look attrayant et dynamique, avec des illustrations et des activités supplémentaires !





UNE FORMATION
DYNAMIQUE ET
CONCRÈTE, AVEC
BEAUCOUP DE
PRATIQUE!

PLAN DE COURS

ACTIVITÉ	OUVRIER SYLVICOLE - DÉBROUSSAILLEUR	ABATTEUR MANUEL
Accueil Présentation des participants, présentation du plan de cours, choix de l'horaire, etc.	Semaine 1 (3 heures)	Semaine 1 (3 heures)
Présentation d'Emploi-Québec Le programme d'apprentissage en milieu de travail et les outils d'apprentissage	Semaine 1 (3 heures)	Semaine 1 (3 heures)
Module 1 – La reconnaissance professionnelle Section 1 : La reconnaissance professionnelle Section 2 : Le programme d'apprentissage en milieu de travail Section 3 : La norme professionnelle Section 4 : Le compagnonnage	Semaine 1 (6 heures)	Semaine 1 (6 heures)
Module 2 - Le rôle du compagnon Section 1 : Définition du compagnon Section 2 : Les composantes du rôle du compagnon Section 3 : Distinguer le rôle du compagnon de celui du contremaître	Semaine 1 (18 heures)	Semaine 1 (18 heures)
Module 3 - La relation de compagnonnage : le guide en soi Section 1 : Les bases d'une bonne relation de compagnonnage Section 2 : Les types d'apprentis Section 3 : La gestion de conflit Section 4 : L'éthique du compagnonnage	Semaine 2 (12 heures)	Semaine 2 (12 heures)
Module 4 – La relation d'apprentissage : le conseiller en soi Section 1 : La communication Section 2 : La motivation de l'apprenti Section 3 : Favoriser l'apprentissage de l'apprenti Section 4 : La maturité au travail et les styles de compagnonnage Section 5 : La technique de résolution de problème	Semaine 3 (12 heures)	Semaine 3 (12 heures)
Module 5 – Le compagnon en action Section 1 : Les grandes étapes du compagnonnage Section 2 : La démonstration Section 3 : Évaluer les compétences de l'apprenti Section 4 : La planification Section 5 : Les clés d'une intervention réussie	Semaines 2 à 4 (38 heures)	Semaines 2 à 5 (56 heures)
Mise à niveau technique	Semaines 1 à 4 (58 heures)	Semaines 1 à 5 (90 heures)
Évaluation du compagnon Examen théorique et pratique	Semaine 4 (8 heures)	Semaine 5 (8 heures)
TOTAL	158 heures en 4 semaines	208 heures en 5 semaines

PRÉSENTATION DES PAMT DISPONIBLES

PAMT
LE PROGRAMME
D'APPRENTISSAGE
EN MILIEU DE
TRAVAIL

PAMT • Métiers mécanisés

- Opérateur de machines utilisées en récolte du bois
- Opérateur de machines utilisées en voirie forestière

Quelques statistiques...

Le PAMT pour le métier d'opérateur de machines utilisées en récolte du bois est disponible pour les entreprises depuis 2010. Depuis son ouverture, ce PAMT a permis la signature d'un total de **126 ententes** et l'émission de **26 certificats de qualification professionnelle** aux apprentis ayant démontré la maîtrise de l'ensemble des compétences du métier. En ce qui concerne le PAMT pour le métier d'opérateur de machines utilisées en voirie forestière, **41 ententes** ont été signées et **8 certificats de qualification professionnelle** ont été émis.

Le compagnon à privilégier est un travailleur expérimenté qui :

- maîtrise les techniques de travail relatives à son métier
- démontre un intérêt et une disponibilité à transmettre ses connaissances à d'autres travailleurs
- possède des habiletés en communication
- possède des compétences de base en lecture et en écriture
- possède un certificat de qualification professionnelle pour le métier visé

Les recommandations du CSMOAF quant au choix du compagnon :

POUR LE PAMT EN RÉCOLTE DU BOIS :

- Posséder au moins 40 mois d'expérience dans le métier
OU
- Posséder au moins 24 mois d'expérience ET un diplôme d'études professionnelles (D.E.P.) en *Abattage et façonnage des bois*

POUR LE PAMT EN VOIRIE FORESTIÈRE :

- Posséder au moins 44 mois d'expérience dans le métier
OU
- Posséder au moins 26 mois d'expérience ET un diplôme d'études professionnelles (D.E.P.) en *Conduite de machinerie lourde en voirie forestière*



PAMT
LE PROGRAMME
D'APPRENTISSAGE
EN MILIEU DE
TRAVAIL

Développer
ses compétences!

TABLEAU DESCRIPTIF DES PAMT POUR LES MÉTIERS MÉCANISÉS

	OPÉRATEUR DE MACHINES EN RÉCOLTE DU BOIS	OPÉRATEUR DE MACHINES EN VOIRIE FORESTIÈRE
Compétences ESSENTIELLES	<p><i>Être capable de :</i></p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Assurer le bon déroulement du quart de travail 2. Faire l'entretien de la machine 	
Compétences OPTIONNELLES (une au choix selon l'activité)	<p><i>Être capable de :</i></p> <ol style="list-style-type: none"> 3. Effectuer la récolte du bois à l'aide d'une machine d'abattage 	<p><i>Être capable de :</i></p> <ol style="list-style-type: none"> 3. Construire des chemins forestiers
	<ol style="list-style-type: none"> 4. Procéder au débardage des arbres, des troncs ou des billes 	<ol style="list-style-type: none"> 4. Effectuer la finition et l'entretien de la surface de roulement des chemins
	<ol style="list-style-type: none"> 5. Procéder au façonnage des arbres ou des troncs 	
	<ol style="list-style-type: none"> 6. Procéder au chargement des troncs ou des billes dans les camions 	
Outils	<ul style="list-style-type: none"> • Guide d'acquisition des connaissances de base à l'intention de l'apprenti • Carnet d'apprentissage • Guide du compagnon 	<ul style="list-style-type: none"> • Guide d'acquisition des connaissances de base à l'intention de l'apprenti • Carnet d'apprentissage • Guide du compagnon
Ratio compagnon/ apprentis	1 compagnon pour au plus 4 apprentis	
Critères de sélection des apprentis	<ul style="list-style-type: none"> • Volontaire • Occupe déjà un emploi dans le métier visé • 16 ans révolus 	
Durée de l'apprentissage	16 mois de travail à temps plein selon l'expérience de l'apprenti	
Qualification	<p>Certificat de qualification professionnelle avec l'une des mentions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Abattage • Façonnage • Débardage • Chargement 	<p>Certificat de qualification professionnelle avec l'une des mentions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Construction de chemins • Finition et entretien de chemins
Soutien financier aux entreprises participantes	<p>Crédit d'impôt pour stage en milieu de travail (ministère du Revenu du Québec) La partie non remboursée peut être comptabilisée dans les dépenses relevant de la <i>Loi sur les compétences</i>, si l'entreprise y est assujettie. www.revenu.gouv.qc.ca</p>	

FORMATION DE COMPAGNONS DU CSMOAF

Une étape
essentielle
pour un
PAMT réussi!

Compagnons • Métiers mécanisés

Le CSMOAF travaille présentement à l'élaboration d'une formation de compagnons pour les métiers mécanisés qui portera essentiellement sur le développement des compétences pédagogiques et les notions de santé et de sécurité du travail.

DURÉE ?

- 2 jours

QUAND ?

- Pendant la période de dégel (mars-juin)

OBJECTIFS DE LA FORMATION ?

1. *Situer le rôle du compagnon dans un PAMT :*

- S'approprier la norme professionnelle et le programme d'apprentissage en milieu de travail
- Saisir la nature et les exigences du compagnonnage

2. *Développer ses compétences relationnelles :*

- Comprendre l'importance de la communication
- Gérer des conflits

3. *Développer ses compétences pédagogiques :*

- Utiliser des techniques de coaching
- Dresser le bilan des acquis de la personne et élaborer un plan d'apprentissage
- Aider l'apprenti à adopter des comportements professionnels et sécuritaires
- Transmettre ses connaissances et ses savoir-faire
- Planifier les suivis quotidiens avec l'apprenti

FINANCEMENT ?

Selon l'acceptation du projet au FDRCMO. Le financement accordé aux entreprises peut couvrir les frais de formation de leur(s) participant(s). Certaines conditions peuvent s'appliquer.



LE PROCESSUS DE RECONNAISSANCE DES COMPÉTENCES DE LA MAIN-D'ŒUVRE (RCMO)

RCMO
LA RECONNAISSANCE
DES COMPÉTENCES
DE LA MAIN-
D'ŒUVRE

Le processus de RCMO permet aux travailleurs, avec ou sans emploi, qui estiment déjà maîtriser les compétences relatives à l'exercice de leur métier, de faire reconnaître officiellement leurs compétences. Au terme d'une évaluation d'une journée, effectuée par un expert reconnu dans le secteur, les candidats ayant terminé avec succès l'évaluation RCMO reçoivent un certificat de qualification professionnelle émis par Emploi-Québec.

CE SERVICE
EST OFFERT
GRATUITEMENT!

Ce service est offert gratuitement aux travailleurs grâce au financement de la Commission des partenaires du marché du travail (CPMT).

Les étapes d'une démarche en RCMO

1. L'accueil et la préparation du candidat

- Effectués par le CSMO ou un organisme d'accompagnement désigné par Emploi-Québec
- Le candidat doit fournir quelques pièces justificatives (par exemple, un curriculum vitae) et remplir un formulaire d'inventaire des compétences

2. L'évaluation des compétences

- Effectuée par un expert-évaluateur désigné par le Comité sectoriel
- Volet 1 : **Évaluation théorique** incluant une entrevue dirigée (minimum 2 heures).
- Volet 2 : **Démonstration pratique** des compétences incluant une observation sur le terrain, en contexte réel de travail ou en situation simulée (entre 2 et 4 heures selon l'expérience du candidat).
- L'évaluation des compétences peut se faire en continu ou encore en deux temps distincts, mais doit toujours obligatoirement débiter par l'entrevue dirigée. Le choix de la formule appartient au candidat puisque plusieurs éléments sont à considérer (proximité du chantier, lieu de l'hébergement, disponibilité de la machinerie, accessibilité d'une salle pour l'entrevue dirigée, etc.)
- Au terme de l'évaluation, l'expert-évaluateur produit un rapport d'évaluation confirmant les compétences maîtrisées et indique, s'il y a lieu, les compétences manquantes en plus d'émettre certaines recommandations.

3. La délivrance du certificat de qualification professionnelle ou de l'attestation de compétences

- Le Comité sectoriel adresse la demande de certification ou d'attestation au ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale pour les personnes qui se sont qualifiées suite à l'évaluation.

RCMO
LA RECONNAISSANCE
DES COMPÉTENCES
DE LA MAIN-
D'ŒUVRE

Faire reconnaître
ses compétences!



PRÉSENTATION DES ÉVALUATIONS RCMO DISPONIBLES

RCMO
LA RECONNAISSANCE
DES COMPÉTENCES
DE LA MAIN-
D'ŒUVRE

RCMO • Métiers manuels

TABLEAU DESCRIPTIF DE LA RCMO POUR LES MÉTIERS MANUELS

	OUVRIER SYLVICOLE - DÉBROUSSAILLEUR	ABATTEUR MANUEL
Compétences	Être capable de : 1. Entretien des équipements et outillages	Être capable de : 1. Assurer l'entretien de ses équipements et outillages
	2. Planifier ses parterres de coupe	2. Maîtriser l'abattage des arbres
	3. Réaliser ses parcours	3. Effectuer l'ébranchage des arbres 4. Effectuer le tronçonnage et l'empilage des billes
Profil des candidats admissibles	<ul style="list-style-type: none"> Minimum de 10 mois d'expérience à temps plein 	<ul style="list-style-type: none"> Minimum de 12 mois d'expérience à temps plein Doit avoir suivi et réussi la formation de 16 heures en santé et sécurité en abattage manuel, offert par le Comité paritaire de prévention du secteur forestier
	Le candidat doit démontrer au préalable ses compétences au moyen de pièces justificatives (curriculum vitae, etc.)	
Modes d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> Entrevue dirigée (volet théorique) Observation en contexte réel de travail ou en situation simulée (volet pratique) 	
Durée	<ul style="list-style-type: none"> Jusqu'à un maximum de 6 heures consécutives en forêt (incluant volet théorique et pratique) 	

RCMO
LA RECONNAISSANCE
DES COMPÉTENCES
DE LA MAIN-
D'ŒUVRE

Faire reconnaître
ses compétences !

RCMO • Métiers mécanisés

TABLEAU DESCRIPTIF DE LA RCMO POUR LES MÉTIERS MÉCANISÉS

	OPÉRATEUR DE MACHINE EN RÉCOLTE	OPÉRATEUR DE MACHINE EN VOIRIE FORESTIÈRE
Compétences ESSENTIELLES	<p>Être capable de :</p> <ol style="list-style-type: none"> Assurer le bon déroulement du quart de travail Faire l'entretien de la machine 	
Compétences OPTIONNELLES (une au choix selon l'activité)	<p>Être capable de :</p> <ol style="list-style-type: none"> Effectuer la récolte du bois à l'aide d'une machine d'abattage <p>Machines :</p> <ul style="list-style-type: none"> Abatteuse-façonneuse ou multifonctionnelle Abatteuse-groupeuse ou conventionnelle ou tête à scie Abatteuse à tête directionnelle 	<p>Être capable de :</p> <ol style="list-style-type: none"> Construire des chemins forestiers <p>Machines :</p> <ul style="list-style-type: none"> Pelle hydraulique ou excavatrice Boureur ou <i>bulldozer</i>
	<ol style="list-style-type: none"> Procéder au débardage des arbres, des troncs ou des billes <p>Machines :</p> <ul style="list-style-type: none"> Porteur forestier ou transporteur Débardeur à pince ou à grappin ou <i>grapple</i> Débardeur à câble ou débusqueuse ou <i>skidder</i> 	<ol style="list-style-type: none"> Effectuer la finition et l'entretien de la surface de roulement des chemins <p>Machine :</p> <ul style="list-style-type: none"> Niveleuse ou <i>grader</i>
	<ol style="list-style-type: none"> Procéder au façonnage des arbres ou des troncs <p>Machines :</p> <ul style="list-style-type: none"> Ébrancheuse Tronçonneuse ou <i>slasher</i> 	
	<ol style="list-style-type: none"> Procéder au chargement des troncs ou des billes dans les camions <p>Machine :</p> <ul style="list-style-type: none"> Chargeuse forestière 	
Profil des candidats admissibles	<ul style="list-style-type: none"> 2 ans d'expérience à temps plein <p>Le candidat doit démontrer au préalable ses compétences au moyen de pièces justificatives (curriculum vitae, etc.)</p>	
Modes d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> Entrevue dirigée en salle (volet théorique) Observation en contexte réel de travail ou en situation simulée (volet pratique) 	
Durée	<ul style="list-style-type: none"> 2 heures pour l'entrevue dirigée 2-4 heures pour l'observation sur le terrain 	

LE CSMOAF ET LA FORMATION CONTINUE

Le CSMOAF est un organisme admissible au programme de soutien aux promoteurs collectifs du Fonds de développement et de reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre (FDRCMO). Il peut ainsi adresser des demandes de financement pour la réalisation de projets pouvant répondre aux besoins de développement des compétences de la main-d'œuvre des entreprises de son secteur. Pour leur acceptation, les projets présentés doivent répondre aux objectifs et critères établis par le FDRCMO. Le CSMOAF doit, entre autres, démontrer que le projet produira des résultats qui contribueront à résoudre un problème auquel font face les entreprises du secteur.

PLUSIEURS CRITÈRES SONT PRIS EN COMPTE AU MOMENT DE DÉVELOPPER UN PROJET :

- La participation et la mobilisation des entreprises du secteur
- La pertinence du besoin à l'origine du projet
- Les retombées du projet pour le secteur de l'aménagement forestier
- Les délais d'exécution et l'échéancier prévu

À ce jour, plusieurs projets de formation offerts par le CSMOAF ont été rendus possibles grâce au financement obtenu par le FDRCMO. Les entreprises peuvent ainsi adresser leurs besoins de formation directement au CSMOAF afin que nous puissions les analyser et déterminer la faisabilité et l'admissibilité du projet pouvant faire l'objet d'une demande de financement via le FDRCMO.

Encourager la formation continue en entreprise, c'est favoriser la mise en place d'une culture de formation bénéfique à tous les niveaux de l'organisation!



Le CSMOAF peut vous aider à offrir de la formation continue à vos travailleurs. Contactez-nous pour nous faire part de vos besoins !



Le développement et la reconnaissance
des compétences de la main-d'œuvre :

Travailleurs et employeurs **tous gagnants !**



Travailleur

Augmentation

- de la maîtrise de ses compétences
 - de sa productivité
 - de sa motivation
- de sa satisfaction au travail
- de son sentiment d'appartenance

Diminution

des risques de blessures au travail

Reconnaissance

officielle de ses compétences

Intégration

au sein de la culture de l'entreprise

Employeur

Augmentation

- de la satisfaction des travailleurs
- de la qualité des travaux

Diminution

- du roulement de personnel
- des risques d'accidents en favorisant l'usage de méthodes de travail appropriées et sécuritaires

Participation

active à la valorisation de sa main-d'œuvre

Facilite

le recrutement de la main-d'œuvre

S'impliquer dans le développement et la reconnaissance des compétences, **c'est participer activement** à la valorisation des métiers et à la reconnaissance des travailleurs du secteur de l'aménagement forestier !



Comité sectoriel
de main-d'œuvre en
aménagement forestier

*Le travailleur,
notre matière première*

©Copyright 2014

Par le Comité sectoriel de main-d'œuvre
en aménagement forestier (CSMOAF)

965, avenue Newton, bureau 254
Québec (Québec) G1P 4M4

Téléphone : 418 864-7126
Sans frais : 1 877 864-7126
Télécopieur : 418 864-7136

info@csmoaf.com
www.csmoaf.com

Commission
des partenaires
du marché du travail

Québec 

La Commission des partenaires du marché du travail
contribue au financement des activités du CSMOAF